

Par sa façon d'agir le gouvernement actuel semble disposé à éliminer le plus grand nombre possible de cultivateurs; de fait, j'irai encore plus loin en soutenant qu'il veut éliminer le plus grand nombre possible de localités rurales, afin d'établir un centre pourvu d'ordinateurs qui aurait un contrôle complet sur le volume et l'origine de la production agricole ainsi que sur les ventes.

Karl Marx dans son célèbre manifeste résume ainsi les premières mesures nécessaires à la création d'un contrôle de l'État.

1. Abolition de la propriété foncière et emploi de tous les loyers en découlant à des fins publiques.
2. Impôt élevé et progressif sur le revenu.
3. Abolition de tous les droits d'héritage.

• (8.40 p.m.)

Le bill C-197 est un pas de plus vers l'étatisme, et peut-être le dernier.

Si le ministre est sincère en parlant aux associations agricoles de contrôle exercé par les producteurs, il devrait retirer le bill et le faire remanier. Sinon, on n'ajoutera pas foi à ses paroles sur la participation du producteur, car nulle part dans le bill on dit que les agriculteurs et leurs associations exerceront un contrôle quelconque—sur l'octroi des permis, la production et la vente. Ils ne seront que des marionnettes dans les mains de la bureaucratie gouvernementale.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat sur le bill C-197, je n'hésite pas à appuyer l'amendement proposé par le député de Crowfoot (M. Horner). A mon avis, c'est le nœud de toute la situation. Si le ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'inquiétait vraiment de la représentation au sein du Conseil national de commercialisation, il accepterait la motion et la Chambre pourrait passer à d'autres travaux. Dans son amendement, le député de Crowfoot propose que les gens qui fabriquent effectivement les produits énumérés dans la loi soient représentés.

Notre parti est et a toujours été favorable à un Conseil national de commercialisation chargé de contrôler et de surveiller les marchés offerts aux producteurs agricoles.

Nous avons toujours été en faveur de la Commission canadienne du blé. Notre parti appuie le Conseil à l'étude, bien que je me méfie de certains ministres et de certains députés ministériels qui essaient de diffamer la Commission canadienne du blé et de former d'autres institutions pour la remplacer. Notre parti est en faveur d'une commercialisation ordonnée à toutes les étapes en particulier à l'égard des grains de provende. En présentant le bill maintenant, le ministre

laisse supposer aux députés qu'il n'est pas en faveur du bill dont nous sommes saisis, en recourant à l'analogie des grains de provende. Je n'ai pas encore entendu le ministre déclarer à la Chambre qu'il est en faveur de la commercialisation ordonnée des grains de provende, préconisée par tous les groupes d'agriculteurs. Beaucoup de députés et beaucoup de Canadiens en général s'inquiètent de l'absence de dispositions auxquelles ils attachent de l'importance. Je constate que les produits autres que ceux que spécifie le bill ne sont vraiment pas contrôlés. Le produit contrôlé, lui, se vend au rabais sans que le ministre s'en soucie beaucoup.

Comme le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) l'a dit le 28 avril, le cultivateur sera à peine plus qu'un engagé de l'office si les cultivateurs ne sont pas appelés à être membres du Conseil et à prendre part aux décisions. L'amendement proposé par le député de Crowfoot exprime exactement l'attitude du député de Saskatoon-Biggar. Si un office de commercialisation comportait une représentation appropriée, il n'y a pas de raison pour que notre parti refuse d'appuyer le bill à l'étude. En examinant les faits, on comprendra pourquoi nous nous méfions de ce bill. Le paragraphe (1) de l'article 3 du bill dit ceci:

Il est établi un conseil appelé Conseil national de commercialisation des produits de ferme composé d'au moins trois et d'au plus neuf membres qui seront nommés par le gouverneur en conseil à titre amovible.

Dans son exposé du 17 mars au sujet de l'Office national de commercialisation, le ministre a mentionné la création d'un Conseil national de commercialisation des produits de ferme. En mentionnant ce conseil, il laissait entendre que les producteurs y étaient entièrement favorables. Il est possible qu'il y a trois ou quatre ans, la majorité des producteurs du pays auraient appuyé un office national de commercialisation des produits de fermes pour régir tous les domaines de la production, mais je signale au ministre que les choses sont quelque peu changées aujourd'hui. Le gouvernement est suspect aux yeux des producteurs d'aujourd'hui. Les producteurs canadiens soupçonnent le gouvernement de vouloir contrôler toute la commercialisation de leurs produits. Ils ont raison d'être méfiants.

Je le répète, notre parti appuie la Commission canadienne du blé. En lisant les déclarations du ministre dans diverses publications, nous nous demandons s'il s'intéresse à un office de commercialisation de quelque sorte. Je sais que le ministre de l'Agriculture vient d'une région d'élevage du bétail et qu'il ne se soucie peut-être pas de la commercialisation ordonnée des grains de provende. Cependant,